

COMPTE RENDU DU 17 Novembre 2025 de La Chaussée sur Marne

Date de convocation : 10 Novembre 2025

Date d'affichage : 10 Novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

L'an deux mille vingt cinq, le 17 Novembre 2025 à 19h30

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, sous la présidence du maire André CASTAGNA.

Présents : André CASTAGNA, Jean-François DUGOIS, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Stéphane AUBRY, Didier CLEMENT, Fred AGNUS, Thierry COPPIN, Amélie TENDART. Stéphanie PERROUD.

Absents excusés : Mickael GIBONI, procuration faite à Patricia SALERNO, Cécile BEAULIEU procuration faite à André CASTAGNA. Jimmy LAMBERT (n'a pas donné de procuration)

Absent non excusé : Thomas DELACOURT.

Secrétaire de séance : Patricia SALERNO.

Le quorum étant atteint et après approbation du procès verbal n° 06/2025 de la séance du 29 Septembre 2025, monsieur le maire ouvre la séance à 19H30.

Achat de bons de fin d'année pour les employés municipaux :

Mr le maire comme chaque année propose l'acquisition de bons d'achats d'une valeur totale de 400 euros destinés aux employé (es) de la commune.

Décision : Proposition acceptée à l'unanimité.

Examen du rapport de gestion de la SPL-XDMAT :

Mr le maire présente au conseil le rapport de gestion réalisé par SPL-xdemat

Décision : le conseil approuve le rapport à l'unanimité.

Renouvellement du contrat CNP :

Le contrat CNP d'une durée de 4 ans et permettant le maintien de salaire des employés en cas de maladie , arrive à échéance. Mr le maire demande au conseil l'autorisation de le renouveler.

Décision : autorisation accordée à l'unanimité

Adhésion à la Fondation du patrimoine :

De grands travaux de rénovation sont prévus dans les années à venir sur l'église de Coulmier de la Chaussée sur Marne. Pour pouvoir bénéficier des subventions de la fondation du patrimoine, la commune doit y adhérer pour un coût annuel de 200 euros .

Décision : à l'unanimité le conseil accepte l'adhésion avec une prise d'effet en janvier 2026.

Vente d'une portion de terrain :

A la suite de l'acquisition de la parcelle cadastrée A317 par un particulier, celui-ci souhaite acheter environ 300 m² supplémentaires situés sur la parcelle cadastrée A318 appartenant à la commune.

A l'unanimité, le conseil accepte de valider la vente, fixe le prix du m² à : 4,20 euros autorise Mr le Maire à signer tous les documents se référant au dossier, et de conditionner cette vente à la prise en charge par les acheteurs du bornage à réaliser par un géomètre, ainsi que de l'ensemble des frais liés à la transaction.

Ajout de deux délibérations dans l'ordre du jour :

Mr le maire demande la possibilité de rajouter deux délibérations dans l'ordre du jour, le conseil accepte à l'unanimité.

Convention de droit de passage pour des éoliennes :

Mr le maire expose une convention avec la centrale éolienne de la cote à l'arbre l'Estrée sis à Pogny et représentée par Monsieur Grégory HUET gérant qui demande l'autorisation de droit de passage concernant la maintenance sur le parc éolien en exploitation de la parcelle ZS19 la cote huart et YD13 la cote de l'arbre l'Estrée moyennant un prix de 800 euros annuel au profit de la commune de la Chaussée sur Marne.

Décision : le conseil approuve à l'unanimité le projet de convention, autorise Mr le maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Projet d'occupation des voies du domaine public et convention de raccordement électrique :

Mr le Maire , en raison de la situation d'un proche ayant un intérêt dans le projet, ne prend pas part au débat. Il quitte la salle du conseil avant le début des échanges et ne participe ni à la délibération ni au vote. Il délègue au premier adjoint, Jean-François DUGOIS, la présentation du projet et de la convention, ainsi que la signature de la dite convention.

Jean-François DUGOIS expose que :

La CE VALLEE DE LA CRAIE et CE MONT DE L'ARBRE III , ont souhaités de la commune une autorisation de passage sur le domaine public qui fera l'objet d'une convention signée concernant le raccordement électrique des chemins : Voie communale n°5 dite de Vanault et Chemin n°1 dit du Finet. Une compensation pour une longueur de 370 m de droit de passage à 4 euros le mètre soit 1 480 euros sera versée en une seule fois au plus tard le 15 février 2027.

Décision : 8 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre.

QUESTIONS DIVERSES :

Projet d'aménagement du terrain de pétanque – Plantations.

Patricia SALERNO présente au conseil l'avancement du projet concernant les plantations autour du terrain de pétanque . Deux devis ont été reçus : un par la sté Provoost et un de la sté Les Zaillons. Les propositions étant différentes , une réunion va être organisée avec chacune des entreprises afin d'affiner le dossier et déterminer laquelle sera retenue pour la réalisation des travaux.

Projet de création d'un terrain de jeux pour enfants :

Patricia SALERNO propose également un projet de construction d'un terrain de jeux destiné aux enfants de 0 à 10 ans sur les parcelles cadastrées : ZB 325 et 329 appartenant à la commune. le terrain serait clôturé et accessible par un portillon. Quatre jeux seraient installés dans un premier temps, sur un revêtement amortissant. Des devis ont déjà été réalisés .

Décision : le conseil accepte l'idée du projet à l'unanimité dont la réalisation serait envisagée en 2026 avec demande éventuelle de subvention.

Création d'un parking derrière l'école afin améliorer la sécurité des enfants

Patricia SALERNO évoque la nécessité d'améliorer la sécurité des enfants sortant de l'école et du centre de loisirs, ceux-ci se retrouvent quotidiennement en situation de danger en raison du stationnement des véhicules des parents sur le trottoir et le bord de route aux heures d'entrée et de sortie des élèves.

Cette situation est en partie due au manque de places disponibles sur le parking situé en face de l'école, occupé durant la journée par les enseignants, le personnel de ménage et autres intervenants. Elle résulte également du comportement de certains parents qui par manque de places ou par facilité, ne respectent pas toujours les règles du code de la route, ce qui contribue à créer des situations à risque pour les enfants. Une première rencontre a eu lieu avec la directrice de l'école, qui a présenté l'idée de ce projet à l'équipe éducative. D'autres échanges seront organisés afin d'aboutir à la solution la plus adaptée pour assurer la sécurité des enfants.

Tous les points ayant été abordés, Mr le Maire clôture la séance, remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur participation et lève la séance à 21h45.

Signature

La secrétaire de séance



Signature

Le Maire



